

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix heures, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme s'est réuni au Centre de Gestion, 32 Rue Lavalard sous la présidence de Madame Annick MARECHAL, suite à une convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents :

Représentants des Élus avec voix délibérative :

Madame Annick MARECHAL et Monsieur Bertrand BLAIZEL.

Représentants du Personnel avec voix délibérative :

Mesdames Corinne GUENET, Nathalie HERVÉ, Linda ROELENS et Messieurs Johann FORTIER, Mohamed ZARKANI.

Absents excusés :

Madame Nathalie BLOT et Messieurs Jacky DUFAUX, Cyrille LEDDA, Olivier MENCHEZ pour les représentants du Personnel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Céline DAVELU COURIAT, Directrice du Centre de Gestion.

Madame Pauline DELHORME, Chargée des instances statutaires auprès du Centre de Gestion.

◆◆◆

Madame Annick MARECHAL constate que le quorum est atteint (50 % des membres de chaque collège). Elle déclare la séance ouverte.

◆◆◆

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES

Monsieur Bertrand BLAIZEL, représentant des Élus, est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed ZARKANI, représentant du Personnel, est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2026

Représentant des élus				Représentant du personnel			
F	D	A	AVIS	F	D	A	AVIS
2			Favorable	5			Favorable

**L'ordre du jour de la réunion du Comité Social Territorial du 30 juin 2026
comporte l'examen des questions suivantes :**

- Désignation des secrétaires
- Adoption du procès-verbal du 8 juin 2026

Pour avis du Comité Social Territorial

1. Aménagement du temps de travail
 6. Evolution des administrations
 7. Suppression d'emploi
 8. Suppression et création d'emploi
 9. Taux de promotion pour les avancements de grade
 11. Apprentissage
 13. Régime indemnitaire
 14. Formation
 15. Action sociale
- Lignes directrices de gestion
 - Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour information du Comité Social Territorial

Rapport annuel d'activité de déontologie, de laïcité et d'alerte éthique 2025

Pour avis du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

Rapport annuel d'activité du service de médecine préventive 2025

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

POUR AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

1. AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Berteaucourt-les-Dames	Modification des rythmes de travail (ATSEM)	2			Favorable	5			Favorable
2	Cerisy	Modification des rythmes de travail (Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe)	2			Favorable	5			Favorable
3	Flesselles	Organisation du temps de travail (Adjoint administratif)	2			Favorable	4			Favorable Mme HERVE ne prend pas part au vote
4	Sailly-Flibeaucourt	Autorisations spéciales d'absence	2			Favorable	5			Favorable
5	SISCO Haute Somme	Mise en œuvre du temps partiel	2			Favorable	5			Favorable
6	Davenescourt	Mise en œuvre du temps partiel	2			Favorable	5			Favorable
7	Voyennes	Journée de solidarité	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Dossiers n° 1 à 3 = Annualisation : « La CGT est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois, dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés. »

Dossiers n°5 à 6 = Temps partiel : « La CGT est favorable au travail à temps partiel pour les agents, toutefois, elle considère parallèlement que cela doit s'accompagner de créations de poste en compensation. »

6. EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Blangy-Tronville	Mise en œuvre du télétravail	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Dossier n°1 = Télétravail : « La CGT est défavorable au télétravail car il contribue à l'individualisation du travail à laquelle ils sont opposés. »

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Conty	Attaché principal – 35 heures	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
2	Marcelcave	Secrétaire de mairie – 20 heures 30 Agent de maîtrise – 35 heures Adjoint technique – 35 heures	2			Favorable			5	Abstention
3	Marcelcave	Adjoint administratif – 35 heures	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
4	Marcelcave	Attaché – 35 heures	2			Favorable	5			Favorable
5	Saint-Sauveur	Garde champêtre chef principal – 35 heures Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 32 heures Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 32 heures	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

8. SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	SISCO d'Acheux-Toeufles	Adjoint technique – 27 heures 30	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 27 heures 30	2			Favorable	5			Favorable
2	Cirque Jules Verne – Pôle National Cirque Amiens	Adjoint technique – 35 heures	Technicien – 35 heures	2			Favorable	5			Favorable
3	Cirque Jules Verne – Pôle National Cirque Amiens	Adjoint administratif – 35 heures	Rédacteur – 35 heures	2			Favorable	5			Favorable
4	SISCO de Cerisy	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe – 25 heures	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe – 29 heures	2			Favorable	5			Favorable
5	Domart-en-Ponthieu	Attaché principal – 35 heures	Attaché principal de 1 ^{ère} classe – 35 heures	2			Favorable	5			Favorable
6	SIRDAS Dreuil-lès-Amiens	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 25 heures	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe – 25 heures	2			Favorable	5			Favorable
7	Machiel	Adjoint technique – 30 heures	Adjoint technique – 35 heures	2			Favorable	5			Favorable
8	Mouflers	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 10 heures	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 18 heures	2			Favorable	5			Favorable
9	Roisel	Adjoint technique – 35 heures	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 heures	2			Favorable	5			Favorable
10	Roisel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 21 heures	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 21 heures	2			Favorable	5			Favorable
11	Roisel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 29 heures 30	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 29 heures 30	2			Favorable	5			Favorable
12	Vraignes-les-Hornoy	Adjoint technique – 20 heures	Adjoint technique – 24 heures	2			Favorable	5			Favorable

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

N°	Collectivité	Grade ou Cadre d'emplois	Ratio	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Roisel	Tous les grades	100 %	2			Favorable	5			Favorable

11. MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	RPC Heudicourt	Mise en œuvre de l'apprentissage (Spécialité : CAP Accompagnant éducatif petite enfance)	2			Favorable	5			Favorable
2	Trois-Rivières	Mise en œuvre de l'apprentissage (Spécialité : CAP Jardinier Paysagiste)	2			Favorable	5			Favorable

La CGT regrette l'absence de possibilité d'octroyer une NBI à un agent contractuel.

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Sailly-Flibeaucourt	IHTS	2			Favorable	5			Favorable
2	Chaulnes	Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement	2			Favorable	5			Favorable
3	Bâlatre	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
4	Coulouvillers	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
5	Fresneville	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
6	Hénencourt	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
7	Tully	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
8	Warloy-Baillon	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Dossier n°1 = IHTS : « La CGT n'est pas favorable aux heures supplémentaires, elle estime qu'elles nuisent à la création d'emploi, la CGT revendique nationalement les 32 heures sans diminution de salaire. De plus, la mise en place des heures supplémentaires est en contradiction avec la revendication nationale des 32 heures. Néanmoins, lorsque celles-ci sont mises en place par les collectivités, la CGT est favorable pour une indemnisation supplémentaire mais ces heures supplémentaires doivent rester à caractère exceptionnel ».

Dossiers n° 3 à 7 = RIFSEEP : « La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril le statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, il peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de la retraite. La CGT milite trop souvent, seule d'ailleurs, pour la défense du statut, la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ».

14. FORMATION

Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
		F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme	Bilan de formation 2025	2			Favorable	5			Favorable

15. ACTION SOCIALE

	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Cirque Jules Verne – Pôle National Cirque Amiens	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			Favorable	5			Favorable
2	Argoeuves	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			Favorable	5			Favorable
3	Saint-Sauveur	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2			Favorable	5			Favorable
4	SISCO Transports scolaires Saint-Sauveur	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2			Favorable	5			Favorable
5	Vergies	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			Favorable	5			Favorable
6	Villeroy	Protection sociale complémentaire (santé)	2			Favorable	5			Favorable

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Moyenneville	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
2	Poix-de-Picardie	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
3	Roisel	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
4	Saleux	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Déclaration des élus C.G.T. : « Le décret relatif aux lignes directrices de gestion s'inscrit en application de la loi de transformation de la Fonction Publique que la C.G.T. combat sans la moindre ambiguïté.

En effet, au travers cette dite loi, le Gouvernement affiche sa volonté de détruire la fonction publique et le statut de fonctionnaires en imposant des modes de gestion issus des politiques libérables dans la conduite de la gestion des fonctionnaires et agents territoriaux.

Avec la mise en place de lignes directrices de gestion, les attributions des Commissions Administratives Paritaires en matière de mobilité et de promotion deviennent caduques. Par ailleurs, nous déplorons les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à examiner les dossiers présentés par les collectivités (dossiers incomplets, précipitation...). Nous déplorons cet état de fait ainsi que le fait que le C.D.G., en ce qui le concerne, n'ait pas assuré, ce que nous considérons être de ses prérogatives, un accompagnement en matière d'information aux collectivités territoriales notamment les plus petites.

Notre rôle de représentants du personnel élu(es) nous confère des obligations à l'égard des collègues, au travers de l'examen des dossiers relatifs aux lignes directrices de gestion des collectivités, c'est la qualité de leur déroulement de carrières qui est en jeu mais aussi la pérennité de l'emploi public, nous demander de nous positionner dans ce contexte est inadmissible. Même si nous nous positionnerons défavorablement sur la totalité de ces dossiers, nous tenons toutefois à saluer parmi les collectivités territoriales du département, en aucun cas responsables des orientations gouvernementales en la matière, celles qui au travers du document présenté, affichent leur attachement à l'accomplissement d'un service public de qualité assuré par des agents sous statut, leurs orientations politiques municipales en sont grandies ».

RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2026-2029

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Communauté de Communes Nièvre et Somme	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2029	1			Favorable M. BLAIZEL ne prend pas part au vote	5			Favorable

POUR INFORMATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE DEONTOLOGIE, DE LAÏCITE ET D'ALERTE ETHIQUE 2025 – Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de la Somme**

POUR AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE 2025

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme	Rapport annuel d'activité du service de médecine préventive 2025	2			Favorable	5			Favorable

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Après avoir été informées par le Centre de Gestion des avis du Comité Social Territorial du 8 juin dernier, les collectivités ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ont décidé de représenter au Comité Social Territorial du 30 juin 2026 en l'état, les dossiers qu'elles ont présentés à la séance précédente.

3. REGLEMENT INTERIEUR

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Saint-Ouen	Règlement intérieur	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Grouches-Luchuel	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
2	Molliens-au-Bois	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
3	Vauchelles-Les-Quesnoy	RIFSEEP	2			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

- **Etrejust**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 5 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

La prochaine séance du Comité Social Territorial aura lieu le mercredi 8 juillet 2026 à 10 heures en visioconférence.

La Présidente,



Annick MARECHAL

Le Secrétaire,



Bertrand BLAIZEL

Le Secrétaire Adjoint,



Mohamed ZARKANI